

Mémoire

pour

Le General Toussaint Louverture

Il est de mon devoir de rendre au Gouvernement
français un compte exact de ma conduite, &
raconter les faits, avec toute la naïveté la
franchise & les anciens usages, en y ajoutant
les réflexions qui se présenteront naturellement,
à l'égard de ce que la vérité fait elle contre moi-même.

La colonie de St. Dominique dont j'étais
commandant possédait de la plus grande tranquillité
la culture et le Commerce y fleurissait, l'ordre
était parvenu à un degré de splendeur où on
ne l'avait pas eue avant, et tout cela se fit
sans être en guerre, cependant on y étoit
sur le pied de guerre.

Le Gouverneur avoit rendu un arrêté qui
ordonnoit de prendre toutes les mesures
nécessaires pour empêcher les corsaires de la
République de pénétrer dans l'Isle. En conséquence
j'eus donné l'ordre à tous les commandans des
Bateaux de mer de ne pas se tenir en rade
aucune Bataille de guerre qu'ils ne fussent
reconnus et qu'ils n'eussent obtenu de moi
la permission, et si s'étoit un Escadre de
quelque nation fait elle, et lui étoit absolument

d'attendre d'entrer dans le port ou même dans le
202, jusqu'à ce que j'eusse pu reconnaître par mes officiers
d'où elle venoit et de quel ordre elle étoit portée
cet ordre existoit lorsque le 10 plusieurs
l'escadre parut devant le cap, j'étais alors
parti de cette ville pour faire une tournée
dans la partie espagnole, pour surveiller le
cathare, chemin faisant en passant à la
Maqueine j'avois expédié un de mes aides de
camp au General Duplain commandant
à Gonaïve ou à St Michel pour m'accompagner
dans ma tournée, arrivement ont l'escadre
parut j'en trouvais à Sainte Dominge
dont j'y partis trois jours après pour aller à
Jiriba: passant par le Cap dans lequel
arrivant au Cap j'y rencontrai mon aide
de camp Coupié et un officier ~~parlé~~ par le
General Christophle qui me remit une lettre
de ce General par laquelle il m'instruisoit
de l'arrivée de l'escadre française devant le
Cap et m'apprenoit que le general commandant
en chef l'escadre ne lui avoit pas fait
l'honneur de lui écrire, que seulement il lui
avoit saisi un officier pour lui ordonner
de préparer le logement pour sa troupe

Qui se part de Saint Louis
à Saint Dominge



2.
que le General Christophle ayant demandé
à cet officier, s'il n'étoit pas porteur de lettres
pour lui ou de dépêches pour le General touchant
l'invention, en le priant de les lui mettre pour les
faire passer de suite, cet officier lui avoit répondu
qu'il n'en étoit point chargé, qu'il n'étoit pas même
question du General Coupraint, regardant la ville, le
avant et après, vous serez bien récompensé, le
Gouvernement français, le Gouvernement français
vous savaient des pressés, car qu' alors le
General Christophle lui avoit dit, puis que vous
n'avez pas de lettres pour le General cathare
pour moi, vous pouvez vous retirer et dire à
votre general qu'il ne connoît pas son devoir,
que ce n'est pas ainsi qu'on se présente dans
un pays appartenant à la France.

Le general Lefebvre ayant reçu cette réponse
fut fâché que le general Christophle de lui
l'eussent la place, et dans le cas de refus il le
prieait que dès le lendemain matin il y débarquât
quatre mille hommes, à quoi celui-ci répondit qu'il
le prioit d'attendre le General Coupraint tout au
qu'il l'avoit déjà fait avertir, et qu'il alloit en
le faire une seconde fois avec la plus grande
célérité.

En effet j'eus une seconde lettre et un bateau
de me rendre au Cap malgré les débordemens
de la Rivière de la Roche, Espérant avoir le

plaisir d'entreprendre mes forces d'armes d'Europe
d'arriver en même temps les ordres du Gouvernement
français, & pour être plus de promptitude dans
ma marche, j'avais disposé toutes mes troupes.

Le 17 Michel et St Raphael, je rencontrai le
Général Dupulines et lui dit, j'avais écrit à votre
cherche pour ^{à l'instinct} m'accompagner dans une tournée
au Port de paix ^{mais} mais cela est inutile, je viens
de recevoir des lettres du Général Christophe
m'annonçant l'arrivée de l'Escadre française
devant le Cap, et lui communiquai ces lettres.
Il me dit alors, qu'il avait vu lui-même
de St Marc six gros vaisseaux faisant voile
du côté du port républicain, mais qu'il ignore
de quelle nation ils sont. Je lui ordonnai alors
de partir promptement pour s'y rendre dans
ce port, vu qu'il étoit possible que le Général
Christophe aient refusé l'entrée du Cap au
Général commandant l'Escadre et lui-ci se fit
porter au Port républicain dans l'Espoir de
en y trouver et dans ce cas-là je lui donnai
ordre de presser le Général de m'attendre en
l'assurant que j'allois de bord de ce port au
Cap dans l'Espérance de l'y rencontrer et
dans le cas je ne l'y trouverois pas je
renviendrois de suite au Port Républicain
pour y conférer avec lui, je partis effectivement

pour le Cap en passant par le Haut Cap
le plus court, en arrivant sur les hauteurs du
Grand Avouan au lieu dit à la Porte et quelques
je aperçus le feu dans la ville du Cap, je partis
alors mon cheval à toute bride pour me rendre
dans cette ville, y trouvant le Général commandant
l'Escadre et m'informant que j'étais arrivé
donné lieu à cette incursion. Mais en approchant
je trouvai toutes les routes couvertes des habitants
qui avoient évacué cette malheureuse ville et
peu de gens plus loin à raison de ce que tous
les passages étoient couverts par l'artillerie
des vaisseaux qui étoient dans le rade, je pris le
parti alors de monter au fort de Bellay, mais
je trouvai également ce fort évacué et toutes
les pièces de canon enlevées, je fus néanmoins
obligé de revenir sur mes pas, après avoir
dépassé l'hôpital, je rencontrai le Général
Christophe et lui demandai, qu'est-ce qui avoit
ordonné qu'on mit le feu à la ville, il me répondit
qu'il étoit lui; je le blâmâi très vigoureusement
d'avoir capturé et enlevé de risquer. Pourquoi,
lui dis-je, n'avez-vous pas plutôt fait des
dispositions militaires pour défendre la ville
jusqu'à mon arrivée? il me répondit, que
seulez-vous, Général, mon devoir, la nécessité
des circonstances, les menaces répétées du Général
commandant l'Escadre sur y ont forcé; j'ai fait venir

Le General les ordres dont j'été porteur avec
malheur. Il m'a prouvé que les proclamations
reprises par la ville pour séduire
le Regle et pousser la troupe ne conviendront pas
à la fonction d'un militaire, que primum le
commandant de l'Escadre avoit des intentions
pacifiques, et n'auroit attendu, qu'il n'auroit
point employé les musques dont il s'est servi pour
qu'après le commandant du fort le Baron de
qui est un évêque, qu'il ne se feroit présent en
consequence suspecte de ce fort, qu'il n'auroit
point fait passer au fil de l'épée la moitié de
la garnison de fort la Liberté, qu'il n'auroit
point fait faire de dépeinte à la face et qu'en
un mot il n'auroit point commis d'abord toutes
les hostilités dont il s'est rendu coupable.

Le General Christophe se reprochant à moi
et nous continuâmes la route ensemble ^{par le chemin de la}
traversâmes les habitations de ^{à l'ouest de la} ^{à l'est de la} ^{à l'ouest de la} ^{à l'est de la}
la barrière de ^{à l'ouest de la} ^{à l'est de la} ^{à l'ouest de la} ^{à l'est de la}
de rater sa troupe, d'aller camper aux
Donnelles jusqu'à nouvel ordre et de me
donner connoissance de tous les mouvements
qu'il feroit. et lui dis qu'on alloit chez Derivour
et que j'y recuerois peut être des nouvelles du
commandant de l'Escadre et m'y ferois passer
les ordres du Gouvernement, que peut être même
j'y pourrois l'y rencontrer, que j'en informerois

4.
alors des raisons qui ont pu l'engager à venir
dans la plume de cette manière et dans les cas et
je n'ai point d'ordre de gouvernement pour
de me les communiquer et prendre en conséquence
des arrangements avec lui.
Le General Christophe me quittant alors
pour se rendre au poste que plus avant indiqué
mais il remontra un gros de troupe qui fit feu
sur lui. le feu de sa pique à bas de son cheval
d. Il précipita dans la rivière et de la traverser
à la nage, survenue après l'aurore qu'il
apport avec lui l'adjudant general Fontaine
et deux autres officiers et mon aide de camp
qui marchoit en avant de nous, alors je me
présent qu'il devoient de la troupe sur la
plaine, je lui ordonnai de se porter en avant pour
être retenu que cette troupe ~~était~~ ^{était} ~~était~~
commandée par un general, ~~et~~ ~~de~~ ~~ce~~ ~~qui~~ ~~est~~
Je demandai ^{par} avoir avec lui une connoissance,
mais il n'eut pas le temps d'exécuter mes
ordres, on nous fit feu depuis à intervalles par
relatant, mon cheval fut percé d'une balle, un autre
balle emporta le chapeau d'un des officiers qui
étoit avec moi ce qui força d'abandonner
la grande route, de traverser la Rivière et les
forêts pour me rendre chez Derivour, on
je restai trois jours pour y attendre les nouvelles

du Commandant de l'Escadre, mais toujours
instamment, seulement le lendemain y eut une
lettre du General Rochambeau qui m'annonçoit que
la flotte qui se commandoit, s'estoit campée de fort
la Liberté, qu'il avoit passé au port de la garnison
qui avoit fait résister cela par rapport au fil des éperons,
qu'il n'auroit jamais cru que cette garnison eut
autant de braves soldats dans le Bay des Français,
et qu'au contraire il auroit cru les hommes bien
disposés en sa faveur. Je répondis à cette lettre
et m'acquiesçant ~~mon~~ contentement à ce General, y
lui demandai pourquoi il avoit ordonné le
départ de ces braves soldats qui n'avoient fait
que suivre les ordres qu'on leur avoit donnés,
qu'ils avoient si bien concouru au bonheur
de la Colonie et au triumphe de la République
si c'estoit la récompense que le Gouvernement
leur avoit promise, et finis en lui disant que
y combattois que qu'à la mort pour venger le
mort de ces braves ^{et de Malibetis} et rétablir le
calme et l'ordre dans la Colonie, c'estoit
effectivement le parti que y venois de prendre
après avoir mûrement réfléchi, sur les différents
rapports que m'avoient fait le General Christophe
sur le danger que y venois de courir, sur la
lettre du General Rochambeau et sur la conduite
du General commandant l'Escadre.

Les résolutions prises y me transportai aux
Français, y donnai connoissance au General

Maurepas de mes intentions, y les ordonnai d'opposer
la plus vive résistance à tous ceux qui se présenteroient
devant le port de paix ou il commandoit, et dans le
cas il n'y auroit pas assez fort à aguerir y un demi
brigade d'infanterie de l'Escadre du General Christophe, de
se retirer ensuite dans le Montage armement avec
les munitions de tous les genres et de se défendre
jusqu'à la mort. y me transportai ensuite à se
tenir pour y visiter les fortifications, y trouvai
que cette ville estoit déjà instruite des événements
fâcheux qui venoient d'avoir lieu, et que les
habitans l'avoient déjà évacuée. y donnai ordre
d'y faire toute la résistance que les munitions et
les fortifications permettoient.

Ce moment ou y allai partir de cette ville
ou me rendis au Port au Prince et dans la partie
du Sud pour y donner mes ordres. Les
Capitaines Jean Philippe du Rain et Jean n'appela
les Députés de Paul Toussaint qui commandoit
deux cette partie ^{à Saint Domingue} tous deux m'annoncèrent qu'un
dépêche venoit d'avoir lieu à Rivière la Bate
que les Français et les Espagnols qui habitoient
deux cet endroit, s'estoient pris et avoient
intécepté les chemins de Santo Domingo.
y pris connoissance de ces Dépêches, composai
la lettre du General Paul et copie de celle du
General Kerverseau au Commandant de Mare de
Santo Domingo qui y étoit ancré, y vis l'invitation
que faisoit le General au Commandant et avoient
au Général Paul comme il auroit du faire de lui
préparer le logement pour sa troupe. y vis aussi

le refus qui lui avoit été fait à son invitation par
le General Paul, puisqu'il n'eut rien des ordres de
moi. M. de la Roche y répondit au General Paul que
j'approuvois sa conduite et que y lui donnois l'ordre
de faire tout ce qui dépendroit de lui pour se
défendre en cas d'attaque, et même de faire le General
Kernouan et toute sa troupe prisonniers s'il le pouvoit
y mais ma réponse aux Capitaines dont j'ai parlé
et prisonniers à raison de l'interception des dépêches,
qu'ils pourroient être arrêtés et que on leur demanderoit
leurs dépêches, y les chargeai d'une seconde lettre par la
quelle j'ordonnois au General Paul de prendre avec
le General Kernouan tous les moyens de constitution
possible et les prévenir que si le cas pieux arrivoit de
cacher la première lettre et de ne leur faire voir que
la seconde.

Le General Paul ne voyant point arriver au port
qu'il le desiroit des réponses à ces dépêches me
renvoia un autre officier noir porteur de ces mêmes
dépêches par Dupliscator à qui j'ordonnai seulement
un reçu et le renvoia. De ces trois officiers deux étoient
noirs et l'autre blanc, ils furent arrêtés comme
je l'avois prévu et les deux noirs furent à plusieurs
contre toute espèce de justice et de raison et contre
les droits de la guerre. Leurs dépêches furent
renvies au General Kernouan qui ayant caché la
première lettre fit seulement ~~fit seulement~~ voir la seconde
au General Paul, c'est à dire celle où y lui ordonnois
d'entrer en constitution avec lui, c'est en conséquence de
cette lettre que fructo Domingo s'est rendu

Les dépêches capivées y repris ma route vers

le Sud, après avoir y en marche que y fus
atteint par une ordonnance arrivant à toute bride
m'apportant un paquet du General Kernele et
une lettre de ma femme m'annonçant l'un et l'autre
l'arrivée de mes deux enfans venant de Paris et de
leurs directeurs. (ce que j'avois ignoré jusq'à lors)
ce m'apportant qu'ils étoient porteurs d'ordres
de M. de la Roche pour moi. y retournai alors
sur mes pas et volai à Evreux où y trouvai
effectivement mes deux enfans et le Directeur
respectable que le Premier Consul avoit eu la
bonté de leur faire donner, y les embrassai avec
la plus grande satisfaction et beaucoup d'embrassements
et leur demandai de suite s'il étoit vrai qu'ils fussent
porteurs de lettres du premier Consul pour moi,
le Directeur ~~me~~ me répondit qu'oui et me
remit effectivement une lettre que j'ouvris et lus
jusq'à moitié, puis la refermai en disant que
je me réservoir de la lire dans un moment ou y
serois plus tranquille, y le pria ensuite de me
faire part des intentions du Gouvernement et
de me dire le nom du commandant de l'Escadre
que j'ai avois en vos prié jusqu'à lors
et me répondit qu'il s'appelloit Leffevre, que
l'intention du Gouvernement étoit en votre faveur
et que vous eussiez été confirmé par
mes enfans et ce dont y avois assuré ensuite
après avoir lecture de la lettre du Premier Consul
y leur observai ensuite cependant que si les
intentions du Gouvernement étoient différentes et



bonnes à mon regard et à l'égard de ceux qui
avoient contribué au bonheur dont jouissent les
colonies le general ne les avoit purement persuadés
ni excusés les autres qu'il avoit reçu puisqu'il étoit
de bon sens dans l'job. comme caressé et en faisant le
mal aveuglément pour avoir le plaisir de les faire
sans s'être adressé au commandant ou lui avoir
communiqué ses pouvoirs, je demandai ensuite au
Général Lefebvre si l'on avoit rien remis pour moi
et ne l'ayant pas chargé de me dire quelque chose
il me répondit que non, en me engageant cependant
à aller au camp pour conférer avec ce général, avec
les autres et proposer sans sollicitation pour en y
distinguer. Je leur représentai que d'après la
conduite de ce Général je ne pouvois avoir eue
aucune confiance, qu'il étoit débarrassé comme un
que malgré cela j'avois cru de mon devoir d'aller
aupres de lui pour empêcher le progrès du mal,
qu' alors il m'avoit fait bien des fois, et que j'avois
couru les plus grands dangers, qu'enfin si ses
intentions étoient pures comme celles du gouvernement
qui l'avoient, il auroit pu le peindre de ce qu'il étoit
ou instruit de sa mission, qu'enfin il auroit dû
avant d'arriver à la rade et avant de m'en venir
un avis, avec vous, comme cela se pratique ordinairement
pour me faire part de ses pouvoirs et de l'importance
de son arrivée, que puisqu'il n'avoit rempli aucune
de ces formalités le mal étoit fait, et qu'ainsi je
refusois définitivement d'aller le trouver, que
cependant pour prouver mon attachement et me

7
Description au Gouvernement français, je vous en
fais au Général Lefebvre, par mon respectable
les envoiers par un Grand Velle homme respectable
accompagné de mes deux enfans et de leur Lieutenant
que je chargerois de lui dire, qu'il ne devoit
absolument de lui de perdre entièrement la colonie
ou de la laisser à la merci et que j'allois avec
lui dans tous les arrangements possibles et que
j'étois prêt à me soumettre aux ordres du
Gouvernement français dès que le Général Lefebvre
m'auroit fait voir les ordres dont il étoit porteur
et que il auroit cessé toute espèce d'hostilité,
effectivement je fis la lettre et la députation
partit.

Dans l'espoir que d'après mes propositions
tout seroit rentré dans l'ordre je restai au camp
jusqu'à ce lendemain ou j'appis que deux
vaisseaux avoient attaqué le fort, je m'y
transportai et appis qu'ils avoient déjà été
repoussés. Je retournai alors expressément pour
y attendre la réponse du Général Lefebvre lequel
deux jours après mes deux vaisseaux arrivèrent
avec cette réponse tant désirée par laquelle
ce général me mandoit de me rendre près
de lui au camp, et m'annonçoit qu'au surplus
il avoit donné l'ordre à ses généraux de
marcher sur tous les points, et que ses ordres
étoient donnés, il ne pouvoit plus les révoquer.

Il me promit cependant que le General Boudette
s'arrêterait à la Barbouille, & jusqu' alors qu'il
ne courrait pas parfaitement le pays ou qu'on
l'aurait bloqué, puis que pour arriver à la
Barbouille il faut avoir le pays & les ports
de mer, ce qui n'était pas puisque les deux
vaisseaux qui avaient attaqué cette ville avaient
été repoussés, & n'avaient encore qu'on n'attaquerait
pas le mole que seulement on en ferait le blocus
tandis que cet endroit s'était déjà rendu.

Je répondis alors franchement à ce General que
je ne me rendrais pas auprès de lui au Cap, que sa
conduite ne m'inspirait pas assez de confiance,
que cependant j'étais prêt à lui remettre le
commandement conformément aux ordres du Premier
Général, mais que je ne voulais point être son
lieutenant général, & l'engageai ensuite à me
faire passer ses intentions en l'apercéant que
je contribuerais pour tout ce qui ferait en son
pouvoir au rétablissement de l'ordre et de la
tranquillité, & lui ajoutai enfin que s'il persistait
à pousser à marcher en avant, il ne fonderait
à la Défense, malgré que je n'eus pas de troupes.
Je lui envoie cette lettre par une ordonnance
très pressée qui me rapportait de plus qu'il
n'avait plus de réponses à me faire et qu'il

catrois en campagne.

Les habitants des Espagnols me demandèrent
permissif de lui causer une Disputation ce
que je leur accordai, mais il restait cette Disputation.

Le lendemain je fus instruit qu'il s'était
campé sans coup ferir et sans tirer un coup
de fusil de Dondon, St Michel, St Raphael et
de la Martinade et qu'il s'était disposé à marcher
à la Haye et à l'Espagnole.

Ces nouvelles hostilités me firent faire de
nouvelles réflexions, & je pensai que la conduite
du General Leclerc était bien contraire aux intentions
du Gouvernement, puisque le Premier Général dans
sa lettre promettait la paix, tandis que lui faisait
la guerre. & vis qu'en lieu de chercher à arrêter
le mal, il ne faisait que l'augmenter, & en
vain il passait un jour en vain, & en vain
une pareille conduite, d'être blâmé du Gouvernement,
peut-il espérer d'être approuvé du Premier Général,
de ce grand homme dont l'équité et l'impartialité
sont si bien reconnues? Tandis que je fus désapprouvé
je pris donc le parti de me défendre avec
d'attaque et fis, malgré le peu de troupes que
j'avais, une disposition en conséquence.

Puisque n'étant pas défensive j'ordonnai de la
braver en cas qu'on fut forcé à la retraite, &
plaisi le General Christophe, qui avait été
obligé de se retirer, ^{par les Espagnols} ~~par les Espagnols~~ d'Erbourg
qui conduit à Bayouette. ^{aux Espagnols} ~~aux Espagnols~~ ^{ou une partie d'un baril de}
et me retirai ^{aux Espagnols} ~~aux Espagnols~~ ^{ou une partie d'un baril de}
d'Espagnols s'était rendue.
~~troupe que j'avais et m'y défendre, mais~~



J'appris que Gremotte venoit de prendre et que
 l'armée devoit marcher à l'opposée par les
 colonnes, que l'un de ces colonnes commandé par le
 Général Rochambeau étoit destiné à passer par le
 Cousture et de passer à la fois pour une colonne
 Chemin de la ville et les passages du Pont l'Élevé.
 J'ordonnai en conséquence de suivre ^{la route de l'Élevé} ~~la route de l'Élevé~~
 et marcher ^{à l'opposée de celle de l'Élevé} ~~à l'opposée de celle de l'Élevé~~
 de trois cent grenadiers de un grande commandé
 par leurs chefs et de plusieurs gardes si l'on venoit
 à ignorer la fin du Général Rochambeau, je le
 rencontrai dans une gorge l'attaque commença
 à six heures du matin par un feu continu qui
 dura jusqu'à midi ^{le Général Rochambeau s'avança l'attaque} ~~le Général Rochambeau s'avança l'attaque~~
 j'ai fait que la colonne étoit de plus de quatre
 mille hommes. Pendant que j'étois occupé
 avec le Général Rochambeau la colonne commandé
 par le Général Lefèvre arriva à l'opposée.

L'affaire de la fin terminée, je me rendis au
 Pont l'Élevé pour y prendre l'artillerie qui
 défendoit cet endroit dans l'intention de me rendre
 cascate à St Marc ^{de se jeter dans le grand réservoir} ~~de se jeter dans le grand réservoir~~
 mais chemin faisant j'appris
 que le Général Despatines après s'être arrêté avant
 moi dans cet endroit avoit été obligé de l'éloigner
 et s'étoit retiré à la petite Rivière. Je fus obligé
 d'après cette manœuvre de retarder ma marche
 pour savoir en avant de moi les prisonniers que
 j'avois fait à la Croix, les bleus à la petite Rivière et me déterminai

cascate à se rendre en même temps. Arrivé à
 Cascate dans la plaine j'y laisai une troupe
 et importai seul en avant, je trouva que tout le
 pays étoit occupé; j'eus un ordre du Général
 Despatines ~~de se retirer~~ ^{de se retirer} qui m'instruisit
 qu'il avoit appris que on devoit attaquer les colonnes
 et j'y étois rendu avec sa troupe pour le défendre.
 Je lui donnai ordre de faire de venir en rejoignant
 je fis même les manœuvres de guerre et de bouche
 que j'avois avec moi dans le fort l'Élevé et
 la fièvre à l'Élevé, j'ordonnai au Général Venette
 de se procurer les vases nécessaires pour combler
 l'eau ~~de l'eau~~ pour la provision en cas de siège
~~de l'eau~~ ^{de l'eau} du Général Despatines l'Élevé ordonna de prendre
~~de l'eau~~ ^{de l'eau} Commandement de ce fort ~~de l'eau~~
 Despatines, lorsqu'il étoit parti, ~~de l'eau~~
 de j'y défendre jusqu'à l'extrémité de la troupe
 pour cet objet la suite de ces gardes avec le
 Chef de Brigade Miquoy et avec deux Escadrons
 je leur enjoignis de ne pas laisser le Général Venette
 exposé au feu mais de le laisser dans un endroit
 retiré pour servir au travail des fortifications.
 Enfin j'ordonnai au Général Despatines que pendant que
 le Général Lefèvre viendroit attaquer cette
 place, j'irois dans la partie du nord pour
 faire diversion et reprendre les différents postes
 dont on s'étoit déjà emparé, et que par cette
 manœuvre je forcerois le Général à revenir sur
 ses pas à prendre des arrangements avec moi



pour conserver au Gouvernement cette belle Colonie
Les autres Donnés y étoient ses compagnons de
Général commandés par Gabard chef de la
10^e brigade et le chef de bataillon Bourcier, y eurent
sans succès, qui furent. Il y eut aussi la proclamation du
- Général Leflere qui me mit hors de l'île. Secundu qui
je n'avois aucun tort à me reprocher, que tout
le desordre qui regnoit dans le pays a été occasionné
par le général le Clere, ne craint d'ailleurs toujours
le capitaine commandant de l'île, y refuse sa
proclamation et le même lui vint hors de l'île.
Sans perdre de temps je me remis en marche
et repris sans cesse les lieux de Michel, de Raphaël,
Dondon et le maréchalade, dans cette dernière
place je reçus une lettre de général Depalines
qui m'instruisoit que le général Leflere avoit
marché à la petite Rivière sur trois Colonnes
que l'une de ces Colonnes passoit par les fahos
et le grand fond s'étoient occupés de tous les
trésors que les habitants de Guayana et autres y
avoient déposés; qu'elle s'étoit tellement chargée
de butin qu'elle n'avoit pu se porter à l'expédition
et avoit été obligée de retrograder pour déposer
leurs richesses au fort Républicain, que les
deux autres Colonnes qui avoient attaqué le fort
avoient été repoussées par le chef de brigade
Maury, que le général Leflere ayant réuni

Depalines qui y
étoit arrivé alors

plus de forces avoit ordonné une seconde attaque
qui avoit également été repoussée par lui, quant à
l'instruction de ces faits je me portai sur l'île de
et m'emparai d'abord du Camp de l'Équipement
qui domine cette Place et qui étoit occupé par
des troupes de ligne, et emportai également
d'apout tous les postes avancés. au moment
où j'allois tomber sur la ville y reçus une
lettre de commandant de Maréchalade, qui me
donna avis qu'une forte Colonne venoit de la
partie Espagnole se diriger sur cette Place
je me portai alors promptement sur cette Colonne
qui au lieu de se porter sur Maréchalade avoit
marché sur l'île et se poursuivit sans
pouvoir l'attaquer, après quoi je retournai à
Guayana et me remis maître de la Place qui
environne cette ville. Bientôt marcher sur
Guayana, pour aller ensuite délivrer le Général
Maury qui devoit être au fort depuis
l'être retiré dans les montagnes ^{où j'ai vu ordonné de faire}
sans avoir eu avis de la capitale, et de donner ^{à la Colonie de Leflere} par
une troisième lettre du général Depalines qui
faisoit le rapport, que le général Leflere ayant
réuni toutes ses forces avoit ordonné l'apout
général et qu'il avoit été repoussé avec perte
très considérable, ce qui l'avoit déterminé à
faire cerner cette Place et à la faire bombarder
deux que j'appris le danger dont elle étoit menacée
je me hâtai d'y porter une troupe pour la



schéme

Je fus devant le camp, y fis une reconnaissance
par les renseignements nécessaires et adonnai les
dispositions nécessaires pour l'attaque d'après les
quels y devins infailiblement entré dans le camp
par un côté faible que j'avois reconnu ~~et~~ en ~~supposant~~
de la personne du général Leflère et de tout son
état major; mais au moment de l'exécution
j'appis que la garnison manquait d'eau avoit
été obligé d'évacuer le fort. Si le projet eut
eu lieu mon intention étoit de renvoyer le
général Leflère au mieux pourvu en lui rendant
un compte exact de sa conduite et le priant de
me renvoyer un autre personne digne de sa confiance
à qui y pourrois remettre le commandement.

Le fort évacué y me retournai au Grand Sablon
pour y recevoir mes forces et y attendre la garnison
des qu'elle y fut arrivée y demandai au général
Doplatier ou étoient les prisonniers qu'il en avoit
dit précédemment être au fort. il me répondit
qu'une partie avoit été prise par la colonne du
général Rochemont, qu'une partie avoit été tuée
dans les différentes attaques qu'il avoit éprouvées,
et que le reste enfin s'étoit échappé dans les différentes
marches qu'il avoit été obligé de faire. On vint par
cette réponse que c'est injustement qu'on a voulu
m'imputer les assassinats commis, parce que devoit-on
comme chef j'aurois dû les empêcher, mais suis y
responsable du mal qui s'est fait en mon absence et
à mon insu.

11

~~Je fus devant le camp, y fis une reconnaissance~~ ^{Étant aux Gousses}
~~par les renseignements nécessaires et adonnai les~~
~~dispositions nécessaires pour l'attaque d'après les~~
~~quels y devins infailiblement entré dans le camp~~
~~par un côté faible que j'avois reconnu et en supposant~~

l'ordre au commandant de
l'époque de faire porter tous les habitants hommes
et femmes et de les évacuer au fort Républiquein,
de renvoyer dans cette place le plus d'hommes armés
qu'il pourroit, enfin de se préparer en cas d'attaque
à la plus vive résistance. Mon aide de camp ^{qui étoit avec moi}
porteur de mes ordres revint et me ^{dit qu'il avoit été obligé}
d'avoir été obligé de ~~me dire~~ qu'il avoit appis que
le fort avoit été évacué et que les habitants
s'étoient réfugiés au fort Républiquein.



Tous les désastres arrivés jusqu'à cette époque viennent
du général Leflère, pourquoy avant son débarquement
se n'a-t-il pas fait part de ses provisions? pourquoy
at-il débarqué sans mon ordre conformément à l'arrêté
de la commission? n'est-ce pas lui qui a commis
les premières hostilités? n'a-t-il pas cherché à gagner
les généraux et autres officiers par ses ordres par
tous les moyens possibles? n'a-t-il pas cherché à
soutirer les cultivateurs en leur persuadant que
y les traitois comme des esclaves et qu'il venoit
pour rompre leurs fers? doit-on employer de
tels moyens dans un pays où regnoit le pain et
la tranquillité et qui étoit au pouvoir de la République
Si j'ai fait travailler mes faubourgs, c'étoit pour
leur faire éprouver le prix de la liberté française
c'étoit pour empêcher la corruption des mœurs
c'étoit pour le bonheur général de la cité et pour
l'intérêt de la République. et j'y avois effectivement
recours puis que l'on ne vivoit pas dans toute la

glorie avec un homme d'estime et que le nombre
des medians étoit diminué au point qu'ayant quel
dans les villes on en voyoit pas un seul dans les campagnes
Si le general Laffere avoit eu de bonnes intentions
sur moi il eut dans son armée le Sr Goulard et
lui aurroit il donné le commandement de la G. de
Orizund. qu'il avoit déjà eu précédemment et qu'il avoit
soulevé, ce rébel dangereux qui faisoit assassiner
les propriétaires dans leurs habitations, qui a
cassé la ville de l'isle St Nicolas, qui a tiré sur
le general Fleureau qui commandoit la ville, sur
le general Maurepas et sur son chef de brigade
qui a fait la guerre aux factieux de Jean Rabella
et de Martique et des hauteurs du port de Paris
qui a poussé l'audace même jusqu'à se défendre
contre moi lorsque j'ai marché contre lui pour le
soumettre. Le Sr Orizund enfin qui après s'être soulevé
de tous les crimes s'étoit caché dans une forêt
jusqu'à l'arrivée de l'Escadre française: Aurroit il
également reçu et élevé au rang de chef de brigade
un autre rébel appelé l'Amour Derrière
qui a fait assassiner tous les habitants de la Ste
dufel de l'isle, qui a soulevé les factieux, qui a
brûlé toute cette partie de l'isle, contre lequel
deux mois seulement avant l'arrivée de l'Escadre
j'avois été obligé de marcher et l'avois forcé de
se retirer dans les forêts. Pourquoi a-t-on reçu
américainement ces rebelles et d'autres le dis-je
moi et mes subordonnés qui avions constamment

121
resté fidèles au Gouvernement français et avons
maintenu l'ordre et la tranquillité dans l'isle
vous a-t-on fait la guerre? Pourquoi veut-on me
faire un crime d'avoir fait exécuter les ordres du
Gouvernement? Pourquoi veut-on m'imputer tout
le mal qui a été fait, et le désordre qui a régné?
Les troupes qui se sont rendues au general Laffere
en avoient elles reçu les ordres de moi, n'avoient-elles
pas été? non. N'ont-elles pas fait le mal
ne m'avoient pas consulté au préalable. Il ne faut
donc pas à présent me donner plus de tort
que j'en mérite.



Je fis part de ces réflexions à quelques prisonniers
que j'avois fait, ils me répondirent qu'on craignoit
l'influence que j'avois sur le peuple et qu'on employoit
tous ces artifices pour le débaucher. cela me fit faire
des réflexions, considérant tous les malheurs que la
Glorie avoit déjà éprouvés, les habitations détruites,
les assassinations commises, les violations même exercées
sur les femmes. Je publiai tous les torts qu'on pouvoit
avoir à mon égard pour me prouver qu'au
bonheur de l'isle et l'avantage du Gouvernement
je me déterminai à obéir à l'ordre du Premier
Colonel, en partant que le General Laffere venoit
de se retirer lui-même au large avec toute sa troupe,
après s'être retiré de la Cité à pied.
Il est à remarquer que jusqu'à cet instant
je n'avois pas eu pu trouver un seul moment
pour répondre au premier conseil, je fais avec
sagement cet instant de tranquillité pour le
faire, je l'assurai de ma soumission et de mon
entier dévouement à ses ordres en l'assurant que

Je presqu'à présent je n'y avois desiré et avoit trop
de dévouement et de suite pour en en concevoir la suite
de l'opération. Je n'y avois point de vue autre que de le faire
par la possession de quelques-uns de ces officiers
général à qui j'avois remis le commandement.
Je me rappelle que le Général Dondet étoit un
officier de l'école qui avoit été fait prisonnier
lorsqu'on reprit le fort au Bréil. Il avoit été
cassé pour porter la troupe. J'ordonnai
qu'on me le amenât après avoir conversé avec
lui et les nouvelles au Général Dondet pour qu'il
y eût remis une lettre avec celle que j'avois écrite
au Général Dondet.

C'est à présent on j'expédierai ces deux officiers
j'apprends que le Général Hardy a passé la troupe
à cheval sur son arc qui il fait porter sur mes
propreties, les a ravagés, qu'il a cassé tous mes
animaux et surtout un cheval dont j'avois le plus
grand cas. Sans perdre de temps je me portai sur
lui avec les forces que j'avois et l'atteignis auprès
de Dondon l'affaire s'acquiesça et dura avec le
plus grand acharnement depuis sept heures du
matin jusqu'à six heures du soir.

Après que de partir j'avois donné l'ordre
au Général Depalme d'attendre la réuion de la
garnison ^{qui avoit gagné la crête de la montagne} et d'aller
à camp sur le camp marchand, et le prévenant
qu'après le combat je me rendrois à la Mametaine.

Arrivé dans cet endroit j'y revins j'y revins
la réponse du Général Dondet qui il m'avoit envoyé
par mon neveu Charvi qui il avoit précédemment

12.
fait prisonnier, ce Général m'apporta que son
lettre parviendroit fidèlement au Général Dondet
qu'il étoit et l'avoit déjà adressé au Général
Lefèvre qui lui avoit remis de la faire passer
par le rapport de mon neveu et après la lecture
de la lettre du Général Dondet j'avois reconnu
un caractère d'honnêteté et de franchise digne
d'un officier français et bien fait pour commander
la cour de France j'en adressai à lui avec confiance
pour le prier d'acquiescer le Général Lefèvre d'être
avec moi dans des motifs de reconnaissance. Je
l'apurai que l'abolition n'avoit jamais été mon
quid, mais bien l'honneur; qu'en conséquence
j'étois prêt à rendre le commandement pour
obéir aux ordres du Général Dondet et de faire
tous les sacrifices nécessaires pour arrêter le
progrès du mal. Je lui envoie ma lettre par mon
neveu Charvi qui il étoit prêt de lui, mais deux jours
après j'eus une lettre par un ordonnance pressé
qui m'annonçoit qu'il avoit fait part de mes
intentions au Général Lefèvre et m'apporta que
celui-ci étoit prêt d'être en arrangement avec moi
et que je pourrois compter sur les bonnes intentions
du Gouvernement à mon égard.

Le même jour le Général Christophle m'a
communiqué une lettre qu'il venoit de recevoir
du Général Dondet demandant à la Petite Arche et une
autre du Général Hardy lui demandant tous deux
une satisfaction et d'être la permission de lui accorder
ce que je lui permissis en lui recommandant d'être

Les autres part. Le general Christophe l'enredant
à l'esperance d'un autre point de vue, mais ce n'est
travaux les frs Gilbert et Hardy et y trouva
l'île de general l'île la même qui l'annonçait
à l'ouverture de haut de l'île, dont il me fit par
copie avec que de se répondre et me demandant la
permission de se rendre dans l'endroit qui on lui avait
indiqué, ce que j'ai permis et effectué.

à son retour il me rapporta une lettre du
General l'île qui me disait que ce point pour
lui une belle journée, si l'on pouvait en employer
me concertes avec lui et à me fournir aux
ordres de la République: je répondis sur le champ
que j'avais toujours été soumis au gouvernement
français puis que j'avais constamment porté les
armes pour lui, que si dès le principe on s'était
comporté avec moi comme on devoit le faire, il n'y
aurait pas eu un seul coup de fusil de tiré que
la pais n'aurait pas même été troublée dans
l'île et que l'intention du gouvernement aurait
été remplie. j'ai tenu tout au general les choses qui s'étoient passées
avec respect et sans aucun ordre de marcher.
Le lendemain j'ai dépêché nos freres
l'île mon adjutant general fontaines porteur
d'une grande lettre de ma part par laquelle
je lui demandais une entrevue à l'habitation
d'écouter à quoi il se refusait cependant
fontaines m'a assuré qu'il avait été très bien reçu.

14.
je n'oublierai point de lui dépêcher pour la
troisième fois mon aide de camp coupé et mon
secrétaire et tant pour l'assurer que j'avais
mes permissions et que j'étais prêt à lui rendre
le commandement conformément aux intentions
du Gouvernement et du premier conseil. il me
fit répondre qu'une heure de conversation finit
plus d'effet que dix lettres, ce me donnant
sa parole d'honneur qu'il agirait avec toute
la franchise et la sincérité qu'on pouvoit attendre
d'un general français. On m'apporta en même
temps une proclamation de départ qui avoit
tous les citoyens à regarder l'article de celle
du 7. pluviose, qui avoit mis hors de la loi comme
ennemi et non allié. Je ne craignez pas, dit-il
dans cette proclamation, vous, les généraux
qui sont sous vos ordres et les habitants qui
sont avec vous, que je recherche personne sur sa
conduite passée, je serai le voit du malheur sur
les évènements qui ont eu lieu à l'île de la Dominique,
j'ai vu en cela l'exemple que le premier conseil
a donné à la France le 13. Gormaire. je ne
vous vise dans l'île à l'avenir que de bons
citoyens. vous demandez du repos, quand a
commandé comme vous et supporté aussi longtemps
le fardeau du gouvernement, le repos vous est

De ce ~~jour~~ j'ai tenu capoté seulement de
prendre leurs troupes accablées. j'ordonnai
à ceux de Massane et de endroit circonvoisins
de rentrer et de reprendre également leurs travaux
je me témoignai les craintes qu'ils avoient qu'ils
ne les inquiétât, j'écrivis en conséquence au général
Leffere pour lui rappeler ses promesses et le prier
de leur la main à leur évacuation. et me fit
répondre que ses ordres étoient déjà donnés à ce sujet
Cependant celui qui commandoit cette place
avoit déjà tiré sa troupe et envoyé des détachemens
dans toutes les habitations ce qui avoit effrayé les
cultivateurs et les avoit forcé de fuir dans
les montagnes.

Je m'étois retiré à Lunery et en avois donné
connoissance au général Leffere comme plus
avancé promis. En arrivant dans ce bourg j'y
trouvai grand nombre de cultivateurs de Genevois
que j'en qu'on de rentrer.

Étant mon départ de Massane, j'avois
donné l'ordre au commandant de cette place
de remettre l'artillerie et les munitions au commandant
de Massane, conformément aux intentions du
général Leffere. j'ai également donné l'ordre
au commandant de Lunery de rendre une seule
place qui étoit crain que les munitions au commandant
de Genevois.

Les ordres donnés je ne me suis plus occupé
qu'à rétablir mes habitations qui avoient été
incendées, j'ai fait faire un logement commun de

dans une maison de la montagne qui n'avoit
échappé aux flammes pour mon épouse
qui étoit enve dans les bois ou elle avoit
été obligée de se réfugier.

Pendant que j'étois occupé à ces travaux
j'ai appris qu'il étoit arrivé cent hommes
de troupes pour loger à Lunery petit bourg
qui jus qu'alors n'avoit pas pu comprendre plus
de cinquante gardes pour le fort, qui en



avoit envoyé également au lieu après détachement
à St Michel je me trouvois de suite à Lunery
Lunery, je vis que toutes mes habitations
avoient été pillées et qu'on avoit enlevé jusqu'aux
coffres de mes cultivateurs. et surtout même on
me portoit mes plaintes au commandant je lui
fis appeler des soldats qui étoient chargés
de fruits de toute espèce qui n'étoient même
pas enve murs. je lui fis aussi voir des
cultivateurs qui venant ces lieux se faisoient
dans d'autres habitations de la montagne.

Après ce compte au général Leffere de
ce qui se passoit je lui en observai que les hommes
qu'on prenoit loing d'inspirer la confiance ne
faisoit qu'à dégrader la confiance que le
nombre des troupes qu'il avoit envoyées étoit
beau coup trop considérable et ne pouvoient
que nuire à la culture et aux habitans.
je remontai ensuite dans mon habitation de
la montagne.

Le lendemain j'eus la visite du commandant

d'Incey, et on apparemment fut bien que ce d'Incey
long de me rendre une visite d'honnêteté à
venir chez moi que pour un ~~rendre~~ ~~une~~ ~~visite~~
d'honnêteté reconstruire mon habitation et
avec mes afin d'avoir plus de facilité de ~~faire~~
de moi, les qui en lui rendraient l'ordre, l'ordonne
que je causais avec lui on vint en avril qui
plusieurs soldats s'étaient rendu avec des chevaux
et autres bêtes de charge dans une de mes
habitations près du ~~6 d'Incey~~ ^{+ sur l'île et dans l'île} et en eurent le
casse et autres d'armes qu'ils y avaient trouvé.
Je lui en fis mes plaintes, il me promit de
reprimer ces brigandages et de punir sévèrement
ceux qui s'en rendraient coupables.

Parce que je me demeure dans la montagne
à l'empire de la France je me déterminai à venir
dans cette même habitation qui devoit d'être
pillée et qui avoit été presque totalement détruite
et tout près d'Incey qui m'habitait que d'admirer pas.
Je lui fis une femme dans l'appartement que
lui avoir fait préparer. Je ne m'occupai plus
qu'à faire de nouvelles plantations pour
remplacer celles qui on m'avait totalement
détruit, et à faire préparer les matériaux
nécessaires pour la reconstruction de mes
habitations; mais tous les jours j'ai éprouvé
que de nouvelles vexations et de nouveaux
pillages. Les soldats qui s'apportent chez moi
sont un si grand nombre, que j'en vois même
pas les faire arrêter. En vain j'emportais mes

17.
plaintes à leur commandant par un courrier
avec mes lettres factives. Je me déterminai enfin
qu'enqu'il le Général Lefèvre ne m'eut pas fait
l'honneur de me répondre sur deux premiers
lettres qui plus avoir écrit à ce sujet de lui en
deux une troisième que je lui envoie par
par un de mes fils ^{Paul} pour plus de sûreté
mais pas plus rien de répondre à celle qui
précédente. Seulement le chef del état-major
me fit dire qu'il feroit son rapport.

Quelque temps après le commandant
étant venu de nouveau me voir au après
midi, il me trouva à la tête de mes cultivateurs
occupés à conduire mes travaux de reconstruction,
il fut témoin lui-même que mon fils Paul ^{Paul} ^{parce}
représentait plusieurs soldats qui étoient venus
jusqu'à la porte de mon habitation couper
des grenades, et les emporter, plus en restant
les plaintes les plus graves et me promit
toujours qu'il empêcheroit ces désordres.

Pendant trois semaines que j'ai resté
dans cette habitation, chaque jour j'ai été
l'envie de nouveaux pillages et chaque jour
j'y ai reçu des visites des personnes qui
venaient m'espionner, mais qui tous furent
renvoyés qu'il m'occupai uniquement de
travaux domestiques.

Le général Dornette ~~est~~ ^{est} ^{venu} ^à ^{moi} ^{et}
et on a trouvé dans les mêmes occupations.

tant que cela prouve une lettre du General
Lefevre qui m'a instruit de vos vives satisfactions
sur les plaintes que j'ai eu portées en plusieurs
d'avis regardant des hommes arrestés dans les environs
d'Anvers et m'ordonnant de les recevoir. S'assurant
de mon innocence et que jurement des gens
mal intentionnés l'avaient trompé, j'ai
repondu que j'avois trop d'honneur pour en
pas laisser les promesses que j'avois faites et
qu'en lui rendant le commandement je
l'avois par fait sans avoir bien réfléchi et
qu'en ma intention n'estoit point de chercher
à le reprendre. Il appara au surplus que j'en
convois point d'hommes arrestés dans les
environs d'Anvers et que depuis trois semaines
j'étois constamment resté dans mon habitacle
à y faire travailler. Il lui saurois enfin mon
fils passer, pour lui rendre compte de toutes
les vexations que j'opinois et le pressois que
s'il n'y mettait pas fin y serois obligé d'abandonner
le lieu ou y demeurois pour me retirer dans
une halle sur la partie Espagnole.

Un jour avant que de recevoir aucunes réponses
du General Lefevre y fus instruit qu'un de
ses aides de camp passant par Anvers avoit
dit au commandant qu'il étoit porteur
d'ordres pour me faire arrêter, adresse au
General Ordrelette. Le general Lefevre m'a écrit
vous je parole d'honneur et promet le

Facile à remarquer
que c'est sans doute
par erreur que le
secrétaire a écrit
l'Anvers et qu'il
doit y avoir Anvers

18.
Protection du Gouvernement français, j'espère
d'ajouter fin à ce propos, jadis enus à la
personne que me causeroit de quitter mon
habitation, que j'avois promis d'y aller tous les ans
et d'y travailler à réparer les dégats que avoient
le commandement, que j'ai avois point eue le
commandement et recevoir mes troupes pour
faire des fibres et qu'ainsi je ne voulois pas
forcer de ceux qui et que si l'on venoit pour
m'arrêter ou me troubler, que ce y ne voudrois
point prêter. Et ainsi à la colonne.

Le lendemain j'eus une seconde lettre
du general Lefevre par mon fils que j'ai
avoir envoie comme en ces termes,

Ordonne des Dominiques.
Ordonne quelques general du Roy français.
Le 16 Janvier au dix de la rep:
Le General Lefevre au general Couperin,
Facile à remarquer, mais que vous persistez, l'ancien General
par erreur que le ^{passer} que le grand nombre de troupes qui se
trouve à Steinsart effraye les cultivateurs de
de cette paroisse, y étoient le General Ordrelette
de se concertent avec vous pour le placement
d'une partie de ces troupes en arriere de
Gronne et d'un détachement de Steinsart.
Prenez bien les cultivateurs que cette
mesure ne soit prise, je serai prouvé, qui
abandonneront leurs habitations pour aller
dans la montagne.
faites moi connaître au plus tôt que cette mesure

Itte
ronds
de
Gronne
et
de
mal
et
de
que
de

je suis certaine les résultats qui elle aura pu
 produire si les motifs de persuasion que vous
 m'expliquez ne réussissent pas, j'embrasserais les
 mêmes sentiments que vous sur la signature de la lettre.
 Je me suis vu en un autre lieu
 du General Cornette dont j'ai fait un extrait
 en vers de St. Domingue.
 Au quartier general de l'habitation
 de George le B. Rainet au 10. de la Rep.
 Cornette General de Division au General de
 Division Compunt Souverain.
 Je suis le moment, ferois General, de faire
 un rapport d'une manière incertaine telle au
 General en chef, que ceux qui peuvent le
 tromper sur votre bonne foi, font des
 malheurs volontaires, et que vous
 seulement ne tendent qu'à ramener l'ordre
 et la tranquillité dans le quartier que vous
 habitez. Il faut se fier pour assurer la
 libre communication de parole du pays qui
 depuis si long temps ne l'ont pas, puis que trois
 personnes ont été égorgés par un cinquantaine
 de Nègres, entre l'un et la coupe de
 l'habitation. Répondez auprès de ces hommes
 sanguinaires des yeux dignes de votre confiance
 que vous saurez bien vous rendre compte
 de votre débiteur de.
 Je vous assure, mon cher General des
 arrangements que vous pouvez faire qui est

19.
 impossible de traiter en lettres, mais qui sera
 conforme à une bonne harmonie si je suis
 pas assés de travail et de soins particuliers
 j'aurais été aujourd'hui le porteur de ma
 réponse, mais ne pouvant pas en penser plus,
 vous même, si vous êtes débarrassé de votre indisposition
 que je suis demeuré, quand il s'agit de faire la
 bien on ne doit pas en retarder, vous ne
 trouvez pas dans mon habitation l'assurance
 tous les agréments que j'ai desirés recevoir
 pour vous y résider, mais vous y trouvez
 la franchise d'un galant homme qui ne fait
 d'autres vœux que pour la prospérité de
 la Colonie et votre bon heur personnel
 Si madame Compunt dont j'ai desiré
 infiniment faire connaissance voudrait être
 du voyage j'en serais très content, si elle a
 besoin de plusieurs plus en savoir les uns et
 je vous le répète General j'aimerais vous
 ne trouvez d'ami plus sincère que moi, je
 de la confiance dans le Capitaine General et
 de l'amitié pour tout ce qui lui est subordonné
 et vous pourrez de la tranquillité
 Je me même domestique j'aurais fait cordialement signer Cornette,
 porteur de cette page
 en règle a été arrêté
 c'est celui qui est à votre domestique qui va au Port au Republicain
 dans les prisons avec la page au matin il est parti avec sa
 moi
 page en règle. #
 #
 après de ces lettres que vous m'avez



Je me rendis aux sollicitations de mes fils et
d'autres personnes et partis pendant la nuit
même pour me rendre auprès du General
Drumont, accompagné de deux officiers, seulement
à huit heures du soir arrivés chez lui après
un avoir introduit dans sa chambre, y lui
dis, que j'avais reçu sa lettre ainsi que celle
du General sur lequel qui m'invitait à un
concert avec lui et que je venais pour
cet objet, que par avoir pu amener mon
épouse suivant ses desirs, pourvu qu'elle ne
partit jamais, ne voyait aucunes prières et
ne s'occupait uniquement que de ses affaires
domestiques, que si lorsqu'il seroit en tournée
il venoit lui faire l'honneur de la voir
elle se recevrait avec plaisir; y lui observai
qu'étant malade je ne pouvois rester long-temps
avec lui, que je le priais en conséquence de
terminer le plus tôt possible ses affaires,
afin que j'aurais pu en retourner et lui
communiquer la lettre du general Dronet.

Après en avoir prit lecture il me dit
qu'il n'avoit encore reçu aucun ordre de se
concerter avec moi sur l'objet de cette lettre
me fit aussitôt des excuses sur ce qu'il étoit
obligé de partir en instant et partit en effet
après avoir appelé un officier pour me
tenir compagnie.

Après être parti il partit qu'un aide de camp

20.
Du General Dronet entra accompagné d'un
très grand nombre d'officiers, qui au cas que
l'empereur de moi, me qu'on étoit venu en
criminel et conduisirent à bord de la frégate
le frêle. Je réclamai la parole du general
Dronet et les promesses qu'il m'avoit fait, mais
vainement pour le dire plus, il s'étoit probablement
caché pour se frustrer aux regards bien avertis
que je pouvois lui faire, j'en eus appris depuis
qu'il s'étoit rendu coupable de plus grandes
violations envers ma famille, que s'il étoit après mon
arrestation, il avoit ordonné à un détachement
de se porter sur l'habitation ou y demurois avec
une grande partie de ma famille pour la plus part
femmes et enfans ou solitaires, qu'il avoit
ordonné de faire feu dessus, ce qui avoit fait
de malheureux victimes de faire advenir dans
dans les bois, que tout avoit été pillé et
saccagé; que l'aide de camp du general
Dronet même avoit été chez moi
avec dix portugais qui m'appartenant
et soixante et quinze à mes de mes aïeux
avec tout mon linge et celui de mes gens.

Les honneurs commencent dans madame le
fournaçant d'Henry Seproche à la table de
sept hommes sur l'habitation ^{ou étoit} de ma femme
mes deux filles et mes aïeux les arrêta sans


sans douter même le temps de prendre du
sang ou aucun de leurs effets ni des suites qui
étaient en leur pouvoir, on les a conduits comme
des coupables à Constance et de là abord de la
frégate la Quinière.

Sous que je fus arrêté je avais à d'autres
système que ceux que je portais sur moi,
j'avais en conséquence à mon épouse pour
la plus de sa valeur les choses dont j'avais
le plus pressent besoin au cas ou j'espererois
qu'on allât me conduire, ce billet avoit
été remis à l'aide de l'usage du general Lefebvre
pour le plus de la faire passer, mais il
n'est pas parvenu à sa destination et je n'en
ai rien reçu.

Dès que je fus abord de la frégate la Quinière
on mit à la voile et on me conduisit à quatre
lieux de la mer on se trouva le vaisseau le
héros à bord du quel on me fit monter le
lendemain mon épouse ainsi que mes enfans
qui avoient été arrêtés avec elle y arrivèrent
aussi, on mit de suite à la voile pour France
après avoir traversé de trente deux jours dans
la quelle j'ai éprouvé non seulement les plus grandes
fatigues mais même des disgraciemens tels qu'il
est impossible de se les imaginer savoir que
on devoit être tenu, une femme même et

mes enfans ont éprouvé un traitement que
leurs pères et leurs mères auroient dû leur rendre
mille fois, et au lieu de nous faire des avances
pour nous procurer des subsistances on nous
a en vain regardé à bord pendant sept jours.

Après un pareil traitement ne peut-on pas
à juste titre demander ou font les effets
des promesses qui en ont été faites par le
General Lefebvre sur sa parole d'honneur, ainsi
que de la protection du Gouvernement français

 Si on avoit plus besoin de mes services et
qu'on ait voulu me remplacer il auroit-on pas
du agir avec moi comme on a agit dans tous les
temps à l'égard des généraux Français français,
on les prisonniers avant qu'on les fusse de leur
autorité, on envoie aux personnes étrangères par
le gouvernement de leur intention l'ordre de
renvoyer le commandement, à tel ou tel que le
gouvernement indique: et dans le cas où
refusent d'obéir on prend alors de grandes mesures
contre eux et on peut alors avec justice les
traiter de rebelles et les surcharger pour France.

J'ai vu même quelques fois des officiers
généraux criminels pour avoir gravement manqué
à leur devoir, mais en considération du caractère
dont ils étoient revêtus on les menaçoit on
les respectoit, plus qu'on ne le fait devant
l'autorité supérieure.

Le General Lefebvre n'auroit-il pas dû en même

des de la Colonie, calmer toutes les factions et
réunir tous les partis, après avoir pris possession
de Santo Domingo, voyant que le gouvernement
n'avoit ni loi ni ordres, pendant l'absence
d'établir la police dans ce pays pour le bien
et la tranquillité de chaque individu et pour
le bien du gouvernement, j'fis une invitation
à toutes les communes de ce casier des députés
sages et éclairés pour former une assemblée
centrale, occupée à l'effet de leur confier le
soin de ce travail. cette assemblée forma
j'fis connaître à ces membres qu'ils avoient
une tâche pénible et honorable à remplir
qu'ils devroient faire des lois propres au pays
avantageuses pour le Gouvernement et utiles
aux intérêts de tous. Des lois basées sur les
mœurs et les caractères des habitants de la
Colonie et sur les localités du pays.

La constitution achevée devoit être présentée
à la sanction du Gouvernement qui seul avoit le
droit de l'adopter ou de la rejeter. Or, deux des
bases de cette constitution furent établies et les
lois organiques rendues pour être acceptées d'avance
le tout par un membre de l'assemblée au
Gouvernement pour en obtenir la sanction.
on ne peut donc pas au capote ou oser
les erreurs ou les fautes que cette constitution
pourroit contenir.

23.
Quoiqu'il s'arrivât de General Leflore j'a ai
reçu quelques nouvelles de gouvernement
sur ce sujet. lorsqu'on donc aujourd'hui veut en
faire un autre, on s'occupe de ce qui ne peut pas en être
un? lorsqu'on veut en faire un autre, on s'occupe
de ce qui ne peut pas en être un? lorsqu'on veut en
faire un autre, on s'occupe de ce qui ne peut pas en être
un? lorsqu'on veut en faire un autre, on s'occupe
de ce qui ne peut pas en être un?



Dans une conversation que j'ai eu au cap
avec le General Leflore, et un adit qui étoit à
Santo Domingo à la tête de l'armée, il avoit eu un
logion à Santo Domingo pour voir si j'y étois,
qui est logion lui avoit rappelé qu'il étoit
j'y étois dans cette ville. lorsqu'on donc a été
pas venu en y trouvant pour en transmettre les
ordres du Général Leflore, avant de commencer
les hostilités, il avoit vu l'empressement que
j'aurois eu à y passer. au contraire il a
profité de mon séjour au cap Santo Domingo
pour se rendre au cap et envoyer des
détachemens sur tous les points de la Colonie
cela prouve qu'il a avoit plus l'intention de me
rien communiquer.

Le General Leflore est allé dans la Colonie
pour faire du mal on ne doit pas en l'empêcher
il est vrai qu'on ne doit pas en l'empêcher
de nous deus, mais pour peu qu'on veuille en
rendre justice on verra que c'est lui qui est
l'auteur de tous les maux que l'acte a opérés
puis qu'il n'a pas été empêché d'être dans la

rester pour y contribuer, plus au tout françois
je ne faisais au devoir et aux loix de contribuer
à la prospérité de cette belle Colonie. J'ai assisté
avec eux, surtout aux loix.

L'ide avoit été envalée par les causes de la
République, je n'avois alors qu'une opinion
de mille hommes armés de piques, plus de 1000

je les ramassai toute
à la centaine de

organise quel que
selement de la
Termination du
marché la voie

x au françois

+ il ne parut
prendre.

La partie Espagnole j'ai été jointe aux autres
pour faire la guerre. Le General Dofour
fut arrivé pour attaquer St Michel avec de la
troupe bien disciplinée. Le General Savary m'indica

d'attaquer cette place et d'apporter de l'artillerie, il a

à commencer par les batteries de la gauche du general
Dofour. La place n'étoit pas fortifiée et
que les qui y a en peu d'empereur elle étoit
fortifiée et flanquée de batteries dans tous les
coins. j'ai également pris St Raphael, tranchée

et en ai rendu compte au General
Savary. Les Anglois étoient retranchés sur

tout l'isthme et les en ai chassés; ils étoient en
possession de la petite rivière, j'avois pour
toute munition une caisse de Cartouche qui
étoit tombée dans l'eau en allant à l'attaque

cela ne m'a pas rebaté j'ai emporté d'abord
cette place avant le jour avec mes dragons
et ai fait toute la garnison prisonnière que j'ai

envoyé au General Savary. avec une seule pièce
de Canon que j'avois prise j'ai attaqué et emporté

je marchai avec un
pied, mais j'ai pris
neuf à la petite
rivière.

d'abord une fortification de défense ^{25.} par sept
pièces de Canon dont j'en fis emporter, pour être
également emportés par les Espagnols des Camps
retranchés au dessus et de la Couronne. j'ai
trouvé et qu'on avoit dressé une fausse bataille
qui a été depuis fort heurtée du côté de la gauche
pendant cette bataille a été si fructueuse que les
Français ont eu de mort et que on voit
de toute part un grand nombre de Français.
pour les emporter de toutes les batteries et
munitious de Canon, leur ai fait un grand
nombre de prisonniers et j'ai envoyé le tout
au General Savary, en lui rendant compte
de l'action. tous les postes des Anglois
sur les hauteurs de St Michel ont été reconquis
par nous les fortifications en deux deus
les montagnes de St Baptiste et de St Pierre. Le
Camp de nos deus la montagne de beaucoup
que les Anglois regardoient comme imprenable, si
la Citadelle de Gibraltar appelle le Gibraltar
de l'isle, occupé par nous cent hommes
de quelques camps de la gauche du fort, la fortification
à trois étages en un d'un de trois d'un
celle du camp de la gauche et de la droite. En
un mot toutes les fortifications que les
Anglois avoient dans cette partie a ont
pu résister non plus que celle de St Michel
de St Jean de la Maguerite de la montagne
de l'isle et autres lieux occupés par les

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

le

Après qu'on a été remis peu à peu
près de la République, j'ai eu les
plus grands dangers, j'ai plusieurs fois été
prisonnier et sans mon pays pour un crime
j'ai reçu une balle dans la hanche droite
que j'ai eue dans le corps; j'ai eu une
contusion violente à la tête occasionnée par
un boulet qui a tellement ébranlé le
Machon, que la plus grande partie de
mes dents sont tombées et que le peu qui
me restent sont comme très vacillantes
Enfin j'ai reçu dans différentes occasions
dix sept blessures dont il ne reste encore
des cicatrices honorables.

Le Général Savary a été témoin de
plusieurs actions, il a été trop peu pour ne
pas me rendre justice et dire si j'ai jamais
hésité à sacrifier ma vie lorsque il s'agissait
de procurer un bien être à mon pays et au
triomphe à la République.

Si j'en venais à compter tous les services
que j'ai rendus dans tous les genres au
Gouvernement il ne faudrait plusieurs volumes
et plusieurs années. Et pour me récompenser
de tous ces services on m'a arrêté arbitrairement
à St Domingue comme un criminel, on m'a
enlevé et on m'a conduit à bord sans égard
pour mon rang et pour ce que j'ai fait
sans aucun ménagement. Et voilà le récompense

due à mes travaux, d'après ma conduite
pouvois j'en attendre d'un pareil traitement
J'avais de la fortune depuis longtemps; la
révolution m'a trouvé avec environ six
cent mille livres, y les ai
éprouvé en servant mon pays; j'avais
seulement acheté une petite propriété
pour y établir mon épouse et sa famille
aujourd'hui après une pareille conduite
on cherche à me convaincre d'approches et
d'infamie et on me rend le plus malheureux



des hommes on me privait de la liberté et
on me séparait de ce que j'ai de plus cher
au monde d'un père respectable âgé
de cent cinq ans qui a besoin de mes
secours, d'une femme adorée qui ne pour
sans doute pas supporter les maux dont
elle sera atteinte loing de moi, et d'une
famille chérie qui feroit le bonheur de
ma vie.

On arrivait en France j'ai écrit au premier
consul et au ministre de la marine pour
leur rendre compte de ma position et leur
demander des secours pour moi et ma famille
sans doute ils ont fait la justice de ma demande
et ont ordonné qu'en m'accablant de questions
mais sans leur donner leurs ordres on m'a
envoyé de suite ailleurs et j'ai été de plus en plus
poussé et des solitaires de même, avoir y besoin
que l'on éprouve cette humiliation à mon
malheur.

le
me
r
de
pou
re
mal
ce
Te
que
ce
ce
ic

En attendant de savoir on m'a fait monter
savoir, j'espere alors qu'on attendra
traduire en prison devant un tribunal pour
y rendre compte de ma conduite et y être
jugé, mais s'il en est de cela on m'a conduit
sans me donner un instant de repos dans
un fort près les frontières de la République
ou l'on m'a enfermé dans un affreux cachot.

C'est du fond de cette prison que j'ai
écrit à la justice et à la Magnanimité du
premier Consul, il est trop généreux et trop
bon Général pour laisser un ancien militaire
converti de blessures au service de sa patrie
mourir dans un cachot sans lui donner
même la satisfaction de se justifier et de prononcer
sur son sort.

J'ai demandé donc d'être traduit devant un
tribunal ou conseil de Guerre ou l'on fera
parvenir aux le Général Lehoucq et l'on nous
pour après nous avoir entendu l'un et l'autre
l'équité, la raison, les lois tout en apaisant
on peut avec respect cette justice.

En traversant la France j'ai vu les papiers
publier un article qui me concerne.

On m'accuse d'être un rébel et un traître
et pour justifier cette accusation on dit avoir
intercepté une lettre par laquelle j'acquiesçais les
satisfactions de St. Domingue à St. Julien.

Je n'ai jamais écrit de pareilles lettres et mets
au défi qui que ce soit de la produire de ma ceste

27.
que j'ai adressé et de faire parvenir cette
personne. C'est cette lettre Colomine tout
à elle-même j'avais eu l'intention de garder
les autres les avoir y déposés, et avoir y
fait mes soupçons. un homme raisonnable
caro m'écrit un autre fois peut pas s'y tromper
une pareille étonnante

Addition au Brevet d'arriver.

Si le Gouvernement avait envoyé un homme
plus sage et n'y aurait eu aucun mal ni
un seul coup de fusil de tiré.

Pourquoi la peur est-elle occasionnée tout
d'ingratitude de la part du Général? pour quoi
a-t-il manqué à sa parole? Pourquoi s'
l'armée de la frigate la Guerrière qui
conduisait mon épouse ai-y vu plusieurs
prisonniers qui avaient été arrêtés avec elle.
Plusieurs de ces personnes n'avaient jamais
tiré un coup de fusil, c'étoient des innocents
des braves de famille qui on a arrachés des bras
de leurs femmes et de leurs enfans. export
autant de braves et de la future.

Toutes les personnes qui avaient versé leurs
sang pour conserver la liberté et la France
les officiers de mon état meurs mes fermetés
n'ont jamais rien fait que par mon ordre
tout ont donc été arrêtés sans motif.

En me débarquant à Cayenne mes enfans
ont été envoyés à une destination à moi
inconnue et mon épouse dans un autre que
j'ignore. que le Gouvernement me rende plus

et le
le
de
Gouver
re
mal
le
ex
le
que
re
si
vic
tuche
trop

de justice ma femme et mes enfans n'ont
fait et n'ont aucun compte à rendre, elle
doivent donc être réduites chez elles pour
servir nos intérêts.

Le General Leflere qui a occasionné tout
le mal et qui y finit au fond d'un cabinet, je
pouvais me justifier, le gouvernement ait trop
juste pour me laisser ainsi les bras liés et me
laisser frapper par le General Leflere sans
se défendre.

Si auvocat en France tout le monde en admet
que le Gouvernement étoit juste, on doit y
participer s'il est juste et à ses bienfaits.

Le General Leflere dit dans sa lettre au Ministre
que j'ai vu dans les gazettes que j'attendois la
maladie de ses troupes pour lui faire la guerre
et reprendre le commandement. c'est un mensonge
atroce et abominable. c'est avec la crainte de se
partir. Malgré que j'ai peu de connoissance et
que j'ai peu d'éducation, j'ai assez de bon sens
pour empêcher de l'attaquer contre la volonté de
mon gouvernement, je n'ai jamais voulu, le
gouvernement français est trop fort trop puissant
pour que le General Leflere puisse se comparer
avec moi qui suis son subalterne. c'est votre
père et à moi-même contre moi j'ai dit plusieurs
fois que j'ai attaquerai pas, que je me défendrais

seulement jusqu'au point de justice ou avant
que je commencerai à me battre. mais depuis
j'ai réfléchi sur les malheurs de la Colombie et sur
la lettre du Premier Consul et j'ai fait une supplique
j'ai demandé d'après cela les preuves des choses

28
dont le General Leflere en accuse son vaincu
les mensonges et les calomnies qu'il avoit contre
moi. ou vaincu que le General Despatines s'est
fourni d'après mes ordres. Le 18^{me} que le
General Leflere a dit que j'en étois l'auteur
d'après la permission du General Despatines.

Je le récite sur la demande que le
General Leflere et moi parissions ensemble
devant un tribunal et que le gouvernement
ordonne que l'on m'apporte toutes mes
pièces de correspondance. par ce moyen
l'on verra mon innocence et tout ce que
j'ai fait pour la République. quoique

AFF
1793



Je prie plusieurs pièces furent interceptées
pressis Consul, par de toute les
militaire, juge in terro, de pan
seur de sincérité, prononcé
dont son non son, mes flais te
tre profond, porte les remède
saluter, pour bon pèche de ne
jean moi ou voi, vous se
mes cins, je conte amtion ment
sur votre justice, et votre balance
sabat et respect

[Signature]



et le
de m
n
n
de
Gou
de
mal
ce
ta
que
me
iii
vic
tuche
rande

ARCHIVES
GÉNÉRALES
NATIONALES

Je vous prie de m'excuser si je ne vous envoie
premier conseil, par de toute les
mititer, juge in tege, de fan
seur de simosance, prononce
dant sur mon ser, mes plai et
tre profond, porte te remede
saluter, pour lam peche de ne
gar moi ou ven, rousete
med cin, ye contie antier ment trop
sur votre justice, et votre balance
salut et respec

EMPIRE FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE
DES
AUGMENTES

[Signature]